



LEADER+
Liaison Entre Action de Développement Economique Rural



COMMUNAUTES DE COMMUNES

De la Vallée de la Plaine

Du Pays de Senones

Du Ban d'Étival

De la Vallée du Hure

De la Fave

De la Fave et de la Meurthe

De Saint-Michel sur
Meurthe

Du canton de
Brouvelieures

Du Val de Neuné

Du Val de Meurthe

Du Val de Galilée

De la Haute Meurthe

Des Monts de Vologne

Des Lacs et des Hauts
Rupts

COMMUNES

Saint-Dié-des-Vosges

Mandray

Le Valtin

Entre Deux Eaux

PROGRAMME NATIONAL Leader+ 2000-2006

Rapport annuel d'exécution - Année 2005

GAL du Pays de la Déodatie FR-LO06

*Validé par le Comité de programmation n° 13
du
Mercredi 5 avril 2006*

67 rue de la Prairie
88100 SAINT DIE DES VOSGES
☎ 03.29.56.92.99
☎ 03.29.56.77.35

Président : Claude JACQUOT
Animateur : Mélanie COLIN
Gestionnaire : Céline AZZOLIN
Chargé d'évaluation : Jean-Luc MORINEAUX

SOMMAIRE

I. MODIFICATION DES CONDITIONS GENERALES AYANT UNE IMPORTANCE POUR L'EXECUTION DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT

A. Evolutions socio-économiques significatives du territoire

B. Modifications des politiques nationales, régionales ou sectorielles et du cadre de référence

II. ETAT D'Avancement DES DIFFERENTES ACTIONS DU THEME FEDERATEUR, DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE ET DE LA COOPERATION

A. Etat d'avancement du programme de développement

1/ Approche globale du nombre de dossiers instruits

a/ Dossiers programmés

b/ Dossiers ajournés

c/ Dossiers refusés

d/ Opérations relevant de la règle 12 du règlement n°448/2004

e/ Opération déprogrammée

2/ Approche financière globale de la programmation

B. Etat d'avancement par action du thème fédérateur

C. Etat d'avancement des actions d'assistance technique

D. La coopération



III. EXECUTION FINANCIERE

A. Etat de la programmation

B. Situation des paiements

C. Le suivi du dégagement d'office

IV. DISPOSITIONS PRISES POUR ASSURER LA QUALITE ET L'EFFICACITE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT

A. Fonctionnement du comité de programmation

B. Utilisation de l'assistance technique

C. Actions d'évaluation du programme

D. Mesures prises pour assurer la publicité du programme

E. Actions de contrôle de service fait

F. Utilité de la mise en réseau.

G. Synthèse des problèmes rencontrés

V. DISPOSITION PRISES POUR ASSURER LE RESPECT DES POLITIQUES COMMUNAUTAIRES

I. MODIFICATION DES CONDITIONS GENERALES AYANT UNE IMPORTANCE POUR L'EXECUTION DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT

A. Evolutions socio-économiques significatives du territoire

Non mesuré à ce jour

B. Modifications des politiques nationales, régionales ou sectorielles et du cadre de référence

Au 31 décembre 2005, le périmètre du GAL du Pays de la Déodatie compte 14 intercommunalités et 3 communes isolées.

En 2004, la Communauté de communes des Lacs et des Hauts Rupt c'est créé regroupant 3 communes du périmètre du Pays plus une commune jusque là hors périmètre du Pays.

Un courrier a été adressé à la DATAR en mars 2004 (avec avis favorable de la DATAR) concernant la demande d'intégration de la commune du Tholy au périmètre LEADER+ de part son intégration à la Communauté de communes des Lacs et des Hauts Rupts.

Le conseil syndical du Pays de la Déodatie ayant délibéré favorablement le 7 novembre 2005 à l'adhésion de la communauté de communes des Lacs et des Hauts Rupts au Pays, un avenant à la convention bi partite (CANSEA / Syndicat Mixte du Pays de la Déodatie) est passé 1^{er} trimestre 2006.

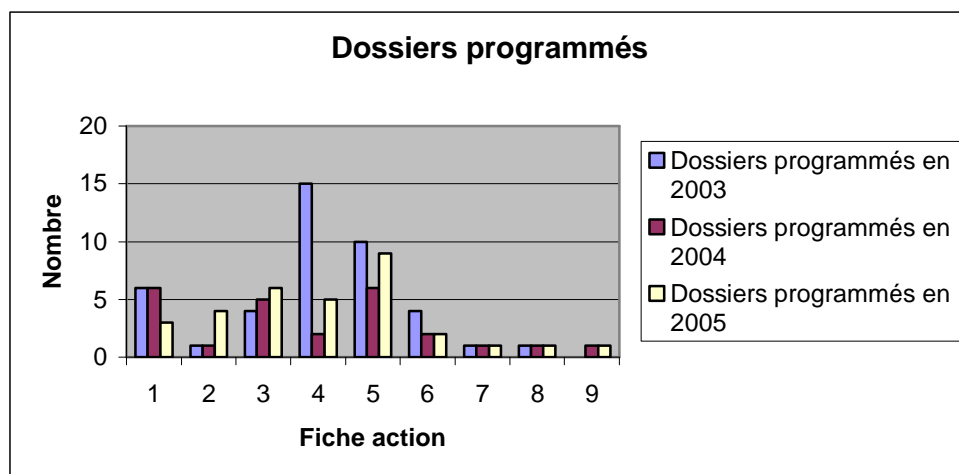
Carte périmètre LEADER+ : annexe 1

II. ETAT D'AVANCEMENT DES DIFFERENTES ACTIONS DU THEME FEDERATEUR, DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE ET DE LA COOPERATION

A. Etat d'avancement du programme de développement

1/ Approche globale du nombre de dossiers instruits annexe 2

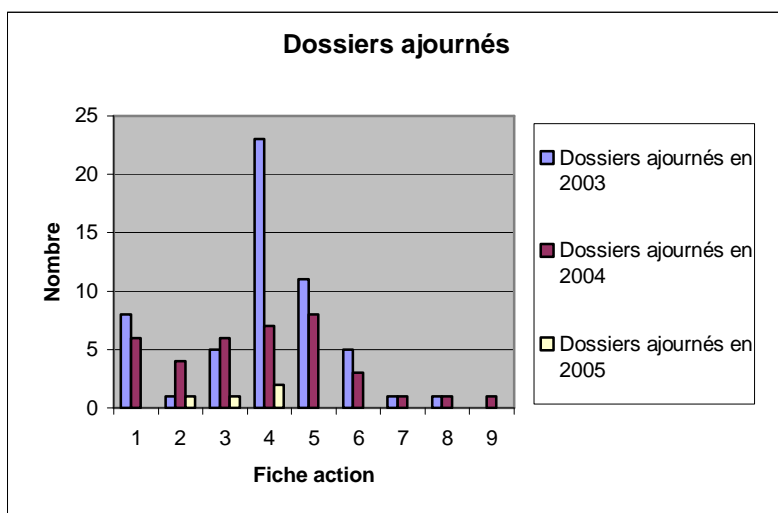
a/ Dossiers programmés : 32



Depuis l'engagement du programme 131 dossiers ont été déposés et 98 ont été programmé, dont 8 concernant l'animation, la gestion et l'évaluation.

- ☒ 32 nouveaux dossiers programmés en 2005
- ☒ En 2005, en comparaison à l'année 2004
 - Sur les fiches actions 1: baisse de dossiers programmés
 - Sur l'action 2, 3, 4,5 : augmentation de dossiers programmés
 - sur les actions 6, 7,8,9 : même nombre de dossiers

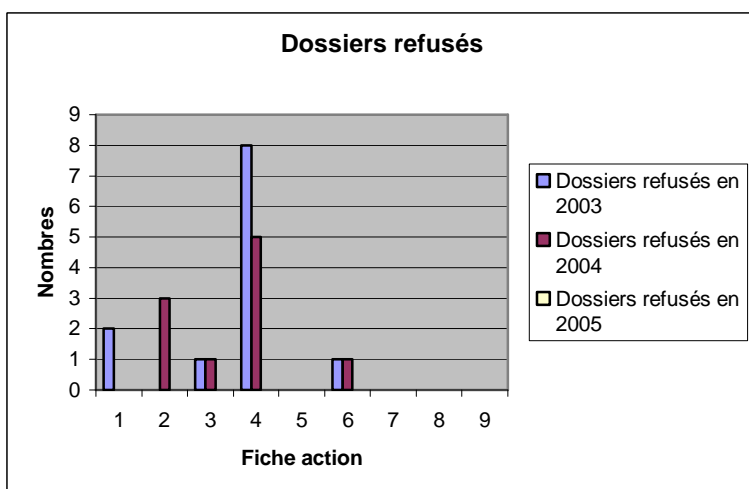
b/ Dossiers ajournés : 4



☒ 4 dossiers ajournés en 2005 :

- 2 dossiers validés après plus d'information
- 1 refusé
- 1 dossier en attente qui passera courant 1^{er} semestre 2006

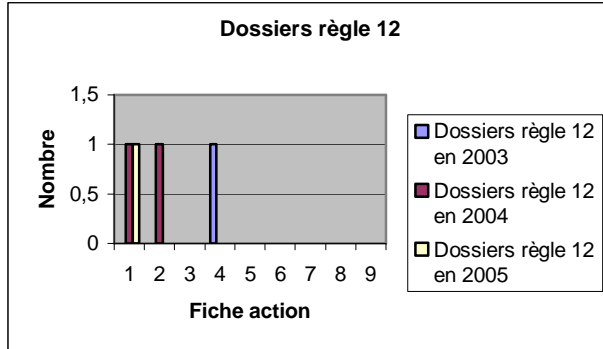
c/ Dossiers refusés : 0



☒ 0 dossiers refusés en 2005 :

- sur certains dossiers, l'avis d'opportunité du comité de programmation est sollicité avant montage du dossier en cas de doute sur l'éligibilité

d/ Opérations relevant de la règle 12 du règlement n° 448/2004: 1



Un dossier avec demande de règle 12 : le dossier n'a pas abouti suite à un avis négatif, à la demande de dérogation, de la part du SGAR Lorraine.

e/ opération déprogrammée : 3

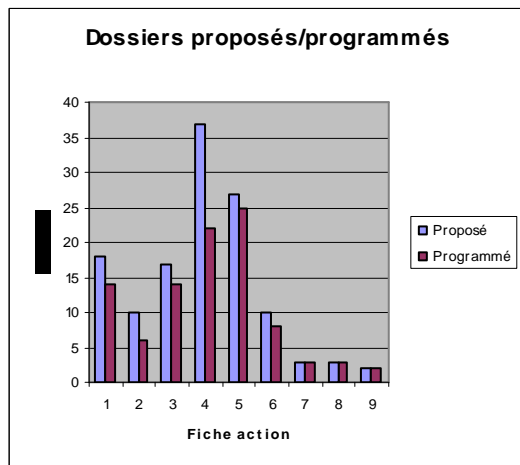
Une opération a été déprogrammée par le comité de programmation pour différentes raisons :

- dossier de 2003, non justifié en 2005
- après plusieurs relances, auprès du porteur de projet, restées sans réponse, le comité de programmation a décidé de déprogrammer le dossier

Une opération déprogrammée par le comité de programmation suite à un financement à 80% (avec obligation de 20% d'autofinancement de la part du Conseil Général)

Une opération déprogrammée à la demande du porteur de projet sur la réhabilitation d'une ancienne scierie compte tenu que celle-ci a brûlée durant la période d'instruction.

En conclusion de l'approche globale du nombre de dossiers instruits :



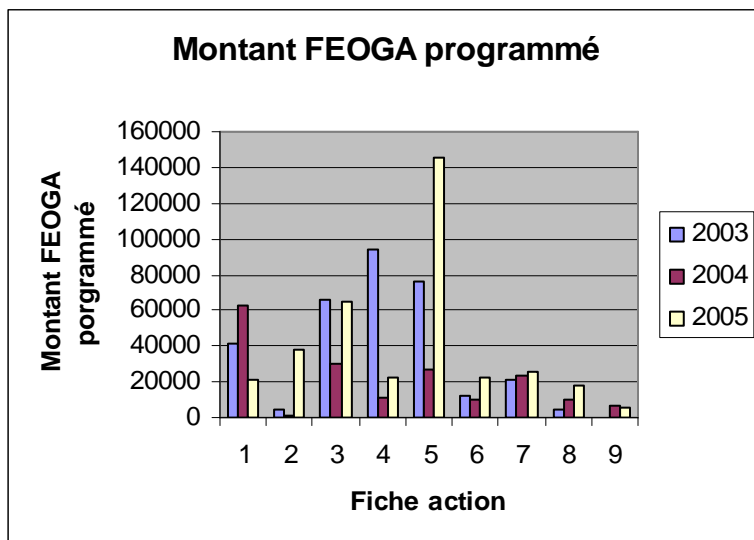
- ☒ 127 dossiers instruits depuis le début
 - 42 programmés en 2003 (dont 13 dossiers en rétroactivité)
 - 25 programmés en 2004
 - 32 programmés en 2005

La différence du nombre de dossiers instruits entre 2003 et les 2 années suivantes peut s'expliquer par la présence de dossiers en rétroactivité.

Sans compter les dossiers en rétroactivité, le nombre de dossier programmé de 2003 à 2004 est quasiment identique.

Augmentation du nombre de dossiers en 2005.

2/ Approche financière globale de la programmation



⊗ En 2005, programmation total FEOGA plus importante qu'en 2004

De 2004 à 2005, la programmation FEOGA a doublée.

B. Etat d'avancement par action du thème fédérateur

ACTION 1

INTITULE : Etudes et inventaires renforçant les connaissances sur les ressources naturelles et culturelles du territoire et contribuant à la mise en œuvre d'une gestion durable de l'espace

Objectif et rapport à la stratégie de développement

Résultats attendus :

Emettre des propositions de requalification, de réhabilitation, d'entretien, de mise en valeur... pour le patrimoine de qualité dégradé,

Proposer des programmes d'action afin de valoriser ces ressources

Contribuer à la mise en place de politique de gestion de l'espace.

Les acteurs locaux du territoire ont exprimé leur volonté et la nécessité pour le Pays de la Déodatie d'élaborer et de partager une identité forte & une cohésion.

Les ressources naturelles et culturelles sont les points d'appui sur lesquels le Pays souhaite renforcer son identité.

Cela dans l'optique de développer durablement une image et une identité de qualité du territoire, rendant le Pays attractif.

<p>Présentation synthétique des principales réalisations</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Commune de Granges/Vologne : « Etude sur la reconversion du site ANCEL » ▪ Communauté de Communes de la Vallée de la Plaine : « Etude sur le petit patrimoine local » ▪ Communauté de Communes de la Fave : « Etude hydraulique : restauration de la Fave et de ses affluents » ▪ Etudes et Chantiers Lorraine : « Etude prospective développement « Arts et Actions » sur le Pays de la Déodatie ▪ Etudes et Chantiers Lorraine : « Etude sur la reconquête du Bardeau » ▪ Commune de Corcieux : « Etude préalable à la réhabilitation d'anciennes gravières » ▪ Commission Syndicale des 7 communes de la grande paroisse : « Etude global de mise en valeur et de revalorisation de l'Eglise St Jacques de Bertrimoutier ▪ Communauté de communes de la Vallée de la Plaine : « cahier des charges de remise en état du Ht Fer de la Hallière » ▪ Syndicat Mixte du Pays de la Déodatie : « Elaboration charte paysagère 1 » ▪ Syndicat Mixte du Pays de la Déodatie : « Elaboration charte paysagère 2 » ▪ Communauté de communes de la Haute Meurthe : « préservation de la mémoire historique de la scierie du Lançois » ▪ Communauté de communes du Val de Galilée : « Etude de faisabilité relative à la création d'un espace des mines à la Croix aux Mines » ▪ Communauté de communes de la Haute Meurthe : « étude de faisabilité : intermédiation filature d'Habeaurupt » ▪ Commune de Granges sur Vologne : « programme d'étude pour la réhabilitation de la friche Ancel » ▪ Communauté de communes du Ban d'Etival : « étude de définition et de programmation pour le projet culturel de la Maison du Cahier ».
---	---

ACTION 2

INTITULE : Former les acteurs locaux à la valorisation des ressources locales, informer les acteurs et la population en général sur les enjeux de gestion des ressources.

Objectif et rapport à la stratégie de développement

Amélioration des compétences professionnelles des acteurs

Sensibilisation des habitants à la gestion durable du patrimoine, des espaces naturels...

Participation à la recherche de valorisation optimale des ressources naturelles et culturelles

L'objectif de cette sous mesure est de répondre aux besoins en matière de « main d'œuvre » pour **permettre une valorisation optimale des ressources naturelles et culturelles**. Ces formations ont pour but une professionnalisation performante, ou tout simplement une formation à la sensibilisation au patrimoine, aux espaces naturels...

<p>Présentation synthétique des principales réalisations</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Association CPIE : « Organisation de formation sur la valorisation des ressources naturelles ▪ Association du Pheny : « journée de sensibilisation à la gestion de l'espace » ▪ Association CPIE : « chantier de jeunes bénévoles- la Bure » ▪ Commune de la Grande Fosse : « animation vergers » ▪ Commune de Fraize : « préservation des anciennes variétés fruitières par la valorisation et l'accès au public du verger patrimonial » ▪ CPIE : « Sensibilisation bois-énergie, bois-construction, préservation de la qualité et de la ressource en eau »
---	---

ACTION 3

INTITULE : Préserver & valoriser durablement le milieu naturel/les milieux spécifiques.

Objectif et rapport à la stratégie de développement

Contribuer à la valorisation de l'identité paysagère des vallées et des ceintures des villages
Lutter contre les problèmes de déprise agricole, de fermeture des vallées en zone de montagne...

Maintenir et conserver un héritage naturel porteur de développement : mettre en valeur ce qui fait partie intégrante de l'identité locale du territoire.

Cette qualité des espaces et des paysages constitue un formidable enjeu de développement pour l'attractivité et la qualité du cadre de vie.

Il s'agit de redonner une image de qualité pour le bien être des habitants et des touristes.

Ces interventions permettront de renforcer, reconstruire l'identité du territoire et contribuer plus globalement au développement local en matière d'économie, d'emploi, de tourisme, d'activités en plein air, etc.

Présentation synthétique des principales réalisations

- Etudes et Chantiers Lorraine : « restauration et entretien des cours d'eau après tempête »
- Communauté de communes du Ban d'Etival : « restauration des berges de la Valdanges »
- Association des Jardins de Callunes : « Préserver et développement du patrimoine créé »
- Communauté de communes de la Fave : « communication autour du plan de paysage »
- Commune de Lusse : « création d'un sentier découverte »
- Communauté de communes du Pays de Senones : « restauration ruisseaux à Le Vermont et Belval par un chantier d'insertion »
- Communauté de communes du Pays de Senones : « restauration ruisseaux à Le Vermont et Belval par 2 chantiers de bénévoles »
- Commune de Grandrupt : « création d'une aire de loisirs et de rencontre »
- Communauté de communes de la Haute Meurthe : « création d'un sentier découverte du défilé de straiture »
- Communauté de communes du Pays de Senones : « mission de maîtrise d'œuvre du programme de restauration du Rabodeau »
- Communauté de communes du Pays de Senones : « restauration du cours d'eau Le Rabodeau par deux chantiers de bénévoles »
- Syndicat Mixte du Pays de la Déodatie : « chargée de mission environnement 2005/2006 »
- ONF: « Restauration et entretien de la Ravines et de ses affluents / mise en valeur paysagère de ses ouvrages d'art »
- Communauté de communes du Val de Galilée : « Réalisation d'un sentier d'interprétation entre Wisembach et le site de Sorément à Ban de Laveline, avec l'aménagement de différents sites : tranche 1 »

ACTION 4

INTITULE : Renforcer l'identité du territoire par la valorisation du petit patrimoine local

Objectif et rapport à la stratégie de développement

L'objectif de cette action est de dynamiser l'image du territoire par la valorisation du patrimoine. Le patrimoine rural est une composante essentielle de l'image de la Déodatie,

Il s'agit de :

- Le préserver et le mettre en valeur sur du long terme pour lui redonner son caractère spécifique et identitaire
- rendre le cadre de vie plus attractif et susciter l'envie de découvrir ce territoire.
- et favoriser l'utilisation d'une ressource primordiale pour l'activité touristique, économique...

<p>Présentation synthétique des principales réalisations</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Société des fêtes : « 41^{ème} fête des jonquilles » ▪ CPIE : « conception et animation d'outils de sensibilisation plan de paysage » ▪ CPIE : « équipement d'un centre de ressources en éducation à l'environnement » ▪ Communauté de communes de la Vallée de la Plaine : « mise en valeur du château de Pierre Percée » ▪ Commune de la Voivre : « réfection du parvis de l'église » ▪ Communauté de communes de la Vallée de la Plaine : « fête des Sylviades » ▪ Commune de la Houssière : « remise en état du canal d'alimentation du Haut Fer de Bréhimont » ▪ Communauté de communes du Pays de Senones : « animation de la campagne de ravalement de façades du Pays de Senones » ▪ Commune de Saint Michel sur Meurthe : « aménagement des fontaines du Hameau de Bréhimont » ▪ Communauté de communes du Ban d'Etival : « réhabilitation du petit patrimoine » ▪ Etudes et Chantiers Lorraine : « chantiers de jeunes volontaires pour la valorisation du patrimoine » ▪ Commune de Gemaingoutte : « rénovation et mise en valeur de l'ancienne bascule publique » ▪ Communauté de communes de la Vallée de la Plaine : « restauration du muret de soutènement du pont de la scierie de la Hallière » ▪ Association Li Habauré et Compeie : « Festival du théâtre amateur » ▪ Association EVO-NO : « Du théâtre pour s'ouvrir à l'art et à la culture » ▪ Communauté de communes de la Vallée de la Plaine : « campagne de restauration des fontaines de la Vallée de la Plaine » ▪ Commission Syndicale des 7 communes de la Grande Paroisse : « concert du chœur barisien Octavia » ▪ Communauté de communes de la Vallée du Hure : « suivi et animation de la campagne de ravalement des façades de la vallée du Hure » ▪ Communauté de communes du Pays de Senones : « Développement et amélioration de l'accueil touristique par la mise en valeur du petit patrimoine » ▪ Communauté de communes du canton de Brouvelieures : « mission d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage - restauration du petit patrimoine » ▪ Communauté de communes de la Vallée de la Plaine : « mise en valeur du château de Pierre Percée par un chantier de jeunes bénévoles internationaux » ▪ Communauté de communes de la Vallée de la Plaine : « programme de restauration du petit patrimoine (fontaine) »
---	--

ACTION 5

INTITULE : Soutenir l'émergence de nouveaux produits/activités de qualité et de découverte valorisant l'identité du territoire.

Objectif et rapport à la stratégie de développement

Pour les citoyens, cette action a pour objectif de :

- ✘ favoriser et animer l'expression culturelle des citoyens et faciliter leur accès à l'offre de la culture.
- ✘ contribuer à une réappropriation et une redécouverte par la population locale de son identité.

Pour les acteurs culturels,

- ✘ créer de nouvelles pratiques et de nouveaux lieux de culture et échanger les ressources culturelles.
- ✘ créer les conditions de reconnaissance, de maintien et de développement de la vie culturelle et mettre les acteurs en réseau, créer des synergies
- ✘ développer les initiatives et les pratiques culturelles
- ✘ créer et/ou consolider des activités et/ou des emplois.

Pour le territoire, de

- ✘ renforcer l'attractivité et l'identité du territoire.

Présentation

synthétique des principales réalisations

- Office des Loisirs et de la culture : « Grand Carnaval de Raon l'Étape »
- Communauté de communes de la Vallée du Hure : « Réalisation d'un support de communication et de promotion touristique »
- Syndicat Mixte d'Aménagement des Lacs de Pierre Percée : « création d'un service accueil/renseignements/réservation »
- Commune de Saint Dié des Vosges : « l'Été de la Liberté »
- Communauté de communes de la Fave : « Regards Croisés »
- Association compagnie de spectacles du Pays de Senones : « Réalisation de la bande son du son et lumière de « l'Épée de Dartagnan »
- ADEMAC 88 : « saison musique actuelles 2000/2001 »
- Association St Léonard Expression : « 15^{ème} semaine des Arts »
- Communauté de communes de la Vallée de la Plaine : « réalisation d'un sentier des roches »
- Association Phylomène : « projet de théâtre itinérant »
- Association des Troubadours de Beauregards : « 3^{ème} folklore en fête »
- Association JMF Haute Meurthe : « Délices musicaux de la Haute Meurthe »
- Association APROMUSE : « 11 Bidon'nes »
- Association compagnie de spectacles du Pays de Senones : « Son et lumière : l'Épée de Dartagnan »
- Communauté de communes de la Haute Meurthe : « création d'une école de musique intercommunale »
- Association CEREM : « festival et concours international de cordes de Kichompré »
- Association Maison de la Culture et des Loisirs : « résidence photographique des paysages et des hommes »
- Association APROMUSE : « création d'un festival de percussion Salm'Percute »
- Commune de Granges sur Vologne : « Académie Musicale DE LA Vallée de la Vologne 2005 »
- Association Mission Locale : « Jeunes et Entreprise, hier et aujourd'hui »
- Syndicat Mixte du Pays de la Déodatie : « création d'un dispositif de communication et de promotion du territoire »
- Association Radio Cocktail FM : « Concert gratuit des 10 ans de Cocktail FM »
- ADFIG : « FIG 2005 »

Mélanie COLIN- Chargée de mission Leader+

67 rue de la Prairie - 88100 SAINT-DIE-DES-VOSGES

☎ : 03.29.56.92.99 - 📠 : 03.29.56.77.35

mcolin.deodatie@wanadoo.fr

ACTION 6

INTITULE : valorisation économique des ressources locales, en lien avec les ressources naturelles et culturelles.

Objectif et rapport à la stratégie de développement

Cette action contribue à promouvoir un développement économique durable respectueux des ressources et de l'identité locale en :

Redonnant une place importante aux produits locaux, aux savoir-faire locaux... , en participant à l'entretien d'une «mémoire» collective, et favorisant ainsi la préservation des techniques anciennes et les savoirs tout en s'adaptant à l'évolution des technologies/pratiques

Il s'agit donc de favoriser la recherche/développement et contribuer au développement d'activités et d'emplois nouveaux, de créer une véritable dynamique locale que ce soit en termes touristique, économique, artisanal, agricole...

En finalité cette action contribuera à renforcer l'identité du territoire et diffuser celle-ci à large public, tout en facilitant l'intégration des nouvelles populations.

<p>Présentation synthétique des principales réalisations</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Association de la Ferme Musée de la Soyotte : « animation et développement de la Ferme Musée » ▪ Association ARCHIPEL : « exposition aspect du flottage du bois dans le bassin du Rhin » ▪ Association ARIAL : « valorisation des produits du terroir » ▪ Communauté de communes de la Vallée du Hure : « l'arbre et sa valorisation » ▪ Association de la Ferme du Bleu : « Ferme éducative du bleu » ▪ Communauté de communes de la Vallée du Hure : « l'arbre et sa valorisation » ▪ Mattieu BORDAGE : « aide à la mise en place d'une ferme pédagogique de montagne » ▪ Communauté de communes du Pays de Senones : « Salm'Actif : mise en valeur des savoirs faire locaux » ▪ Commune du Valtin: « Réhabilitation de l'ancienne école des filles pour la création d'une brasserie artisanale »
---	---

C. Etat d'avancement des actions d'assistance technique

ACTION 7

INTITULE : action « Animation du programme LEADER+.

Objectif et rapport à la stratégie de développement

L'objectif de cette sous mesure est d'assurer la mise en œuvre et l'animation du programme Leader+ sur le territoire et permet de soutenir l'embauche du chargé de mission Leader+ pendant la durée du programme, ainsi que la participation éventuelle des agents de développement local du territoire dans le cadre d'une convention de mise à disposition (moyennant un coût financier) signée entre leur employeur et le Pays de la Déodatie.

Instruction des dossiers : juger de la pertinence et de l'opportunité lors de la prestation des actions par les porteurs de projets.

Présentation synthétique des principales réalisations	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Animation 2003 ▪ Animation 2004 ▪ Animation 2005
--	--

ACTION 8

INTITULE : <i>action « Gestion du programme.</i>	
Objectif et rapport à la stratégie de développement	
L'objectif de cette sous-mesure est d'assurer la gestion du programme Leader+ sur le territoire et de soutenir l'embauche d'une personne chargée de la gestion du programme Leader+.	

Présentation synthétique des principales réalisations	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Poste de gestionnaire à $\frac{1}{2}$ temps : 2003 ▪ Poste de gestionnaire à $\frac{1}{2}$ temps : 2004 ▪ Poste de gestionnaire à $\frac{1}{2}$ temps : de janvier à avril 2005, puis temps plein de mai à décembre 2005
--	---

Dynamique particulière de la mesure et fournir une comparaison avec l'année n-1 : Sous-consommation de la fiche action, même en 2004, le GAL a plus consommé de FEOGA qu'en 2003. Initialement, il était prévu un poste à temps plein sur la GESTION, or le gestionnaire a été embauché en mars 2003 sur un $\frac{1}{2}$ ETP¹, et a continué sur un $\frac{1}{2}$ ETP en 2004.

Analyse des écarts par rapport aux objectifs : un $\frac{1}{2}$ ETP ne suffit pas pour un suivi régulier et une gestion rigoureuse des dossiers

Actions correctrices : le GAL a fait passer le poste de gestion à 1 ETP, à compter de fin avril 2005.

¹ Emploi Temps Plein

ACTION 9

INTITULE : Action « Evaluation du Programme ».

Objectif et rapport à la stratégie de développement

Les résultats et les impacts sont liés aux objectifs, eux - mêmes dérivés des besoins identifiés. Ces besoins sont liés aux problèmes socio-économiques ou environnementaux auxquels le programme est appelé à répondre.

L'objectif de l'évaluation est :

- d'ajuster les actions & les projets
- de rendre compte de la logique de progrès et de qualité / de mettre en place un outil à la fois d'information pour les élus et les partenaires et de suivi annuel du programme
- de mettre en perspective l'avancement du plan de développement et d'apprécier la valeur ajoutée du programme LEADER+ au territoire du Pays de la Déodatie
- de fournir des données au dispositif d'évaluation régional

L'évaluation du programme sert à répondre aux questions suivantes :

- appréciation de la pertinence et de la cohérence du programme (analyse des objectifs du programme, impacts attendus, cohérence par rapport à d'autres interventions...)
- appréciation préalable des modalités de mise en œuvre grâce à différents indicateurs possibles (caractéristiques ou attributs pouvant être mesuré en vue d'évaluer la progression du programme vers l'achèvement de ses actions) :
- indicateurs qualitatifs & quantitatifs
- indicateurs de contexte & de programme
- indicateurs de produits, indicateurs de résultats et d'impacts

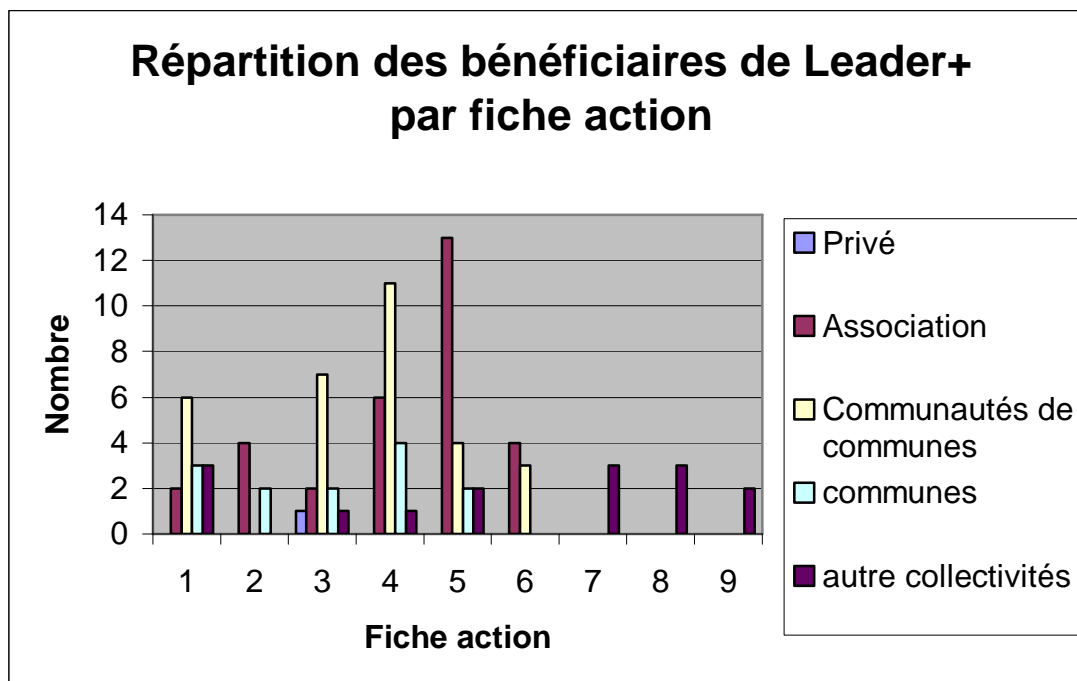
Cette évaluation sera entreprise par le GAL du Pays de la Déodatie par auto -évaluation et éventuellement accompagné par un prestataire extérieur à un moment donné.

L'évaluation conduit à l'établissement de documents de synthèse présentant l'état d'avancement physique et financier annuel du programme, ainsi qu'à l'analyse de l'écart entre les objectifs et les réalisations.

Présentation synthétique des principales réalisations

- Démarche suivi/évaluation 2004 : cabinet d'étude
 - ⇒ Appréciation préalable et bilan d'engagement du programme
 - ⇒ Suivi-bilan intermédiaire
- Démarche suivi/évaluation 2005 : cabinet d'étude
 - ⇒ Enquêtes, tables rondes
 - ⇒ Bilan intermédiaire

Bénéficiaires de Leader+ par fiche action :



- ⊗ 1 seul privé : action 3
- ⊗ Associations : majoritaire sur les actions 2, 5, 6
- ⊗ Communautés de communes : majoritaires sur les actions 1, 3, 4
- ⊗ Autres collectivités : majoritaires sur les actions 7,8, 9

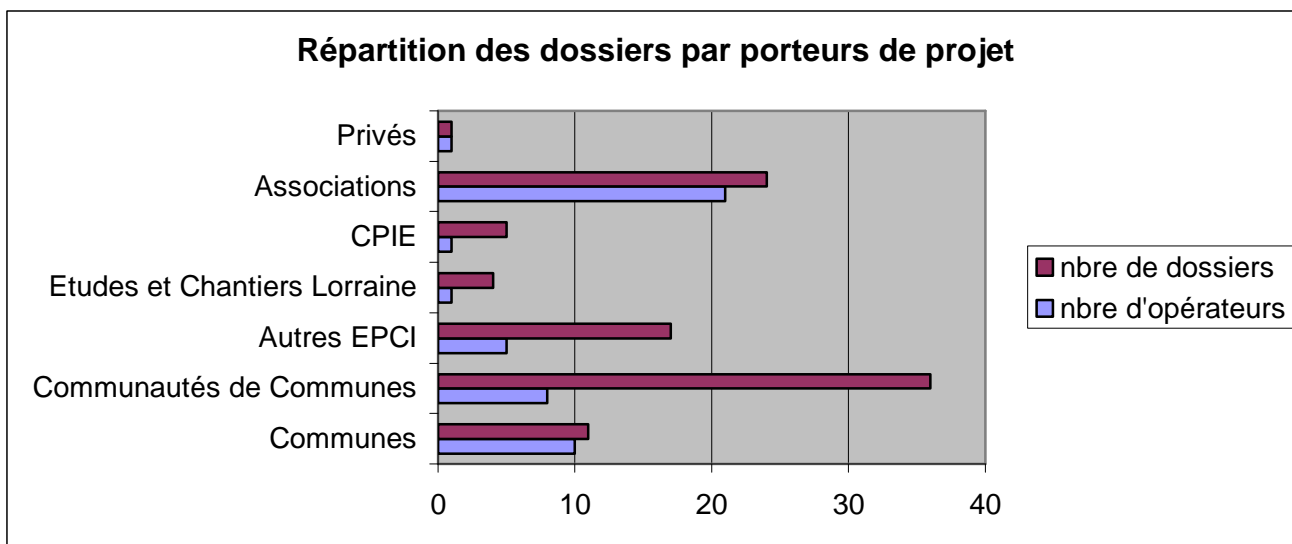
Analyse de la programmation à fin 2005

CP	Dossiers Proposés	Dossiers Programmés	FEOGA programmé
29-avr-03	12	7	74 993 €
25-juin-03	31	25	169 630 €
06-nov-03	12	10	76 266 €
26-févr-04	8	6	46 120 €
17-juin-04	11	7	40 027 €
06-déc-04	18	12	95 199 €
01-mars-05	8	7	55 154.97€
Consultation écrite	1	1	16 200.00€
23-mai-05	Pas de double quorum		
22-juin-05	14	12	128 088.46€
05-octobre-05	Pas de double quorum		
Consultation écrite	7	7	94954.20€
30-novembre-05	5	4	69 946.50€
	127	98	866 569 €

Pour l'année 2003, prendre en compte la programmation rétroactive pour 105.000 € de FEOGA

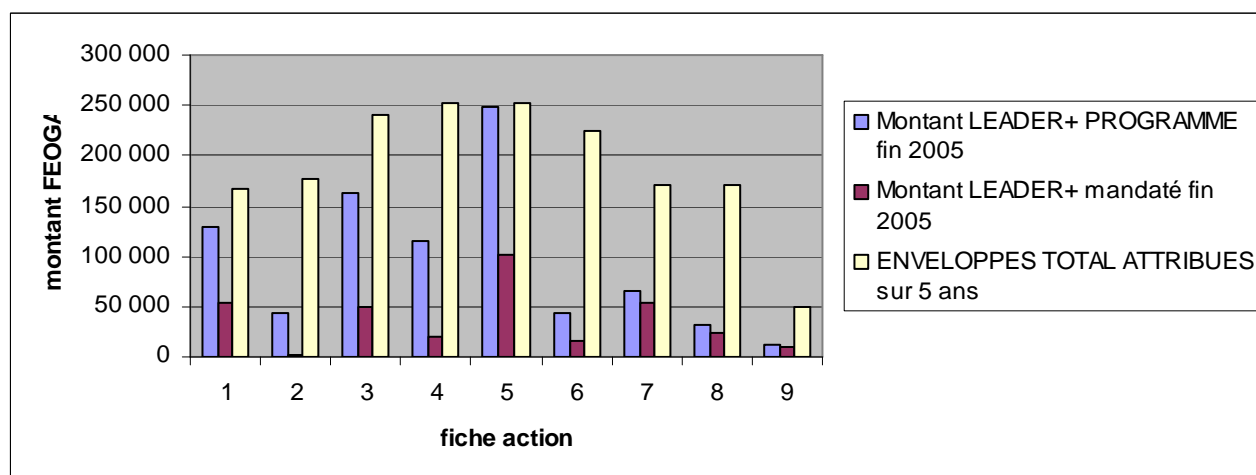
Suite au dernier Comité de Programmation de novembre 2005, 127 dossiers ont été proposés, 98 programmés depuis le début du programme.

Les 90 dossiers programmés (hors animation, gestion et évaluation) sont à l'initiative de 47 porteurs de projets.



Les crédits communautaires alloués bénéficient pour les 2/3 à une structure publique.
32 % de l'enveloppe FEOGA bénéficie à des associations. On compte un seul bénéficiaire privé.

Etat d'avancement financier par fiche action :





Deux actions sont encore en sous consommation :

- Fiche-action 2 : Formation et information des acteurs...
- Fiche-action 6: Valorisation économique des ressources locales

L'engagement envisagé d'un « appel à projet » pour le volet « formation professionnelle » pourrait favoriser une mobilisation plus forte de cette fiche-action. Toutefois d'autres modalités « formative » sont peut être à envisager, inventer dans le cadre du programme.

Egalement, une approche spécifique serait peut être à penser, dans le cadre de la fiche-action 6, pour mieux toucher des porteurs de projets potentiels.

Incidence sur la gestion du programme

L'examen de la programmation à fin décembre 2005 révèle une sous consommation des crédits notamment sur les actions 2, 4 et 6 pouvant être préjudiciable à la bonne mise en œuvre du programme et à la réalisation des objectifs initialement prévus.

Sans s'engager dans une logique de consommation, le GAL devra traiter cette question pour assurer une réalisation optimum du programme.

D. La coopération

Le volet coopération du programme Leader+ n'est pas un volet obligatoire, mais c'est un volet auquel le GAL du Pays de la Déodatie souhaiterait répondre.

Mettre en œuvre un projet de coopération, c'est valoriser les similitudes entre territoires, valoriser les complémentarités et rechercher les masses critiques, c'est surtout apporter une plus-value au territoire en terme de développement rural et d'ouverture sur l'extérieur.

RAPPEL :

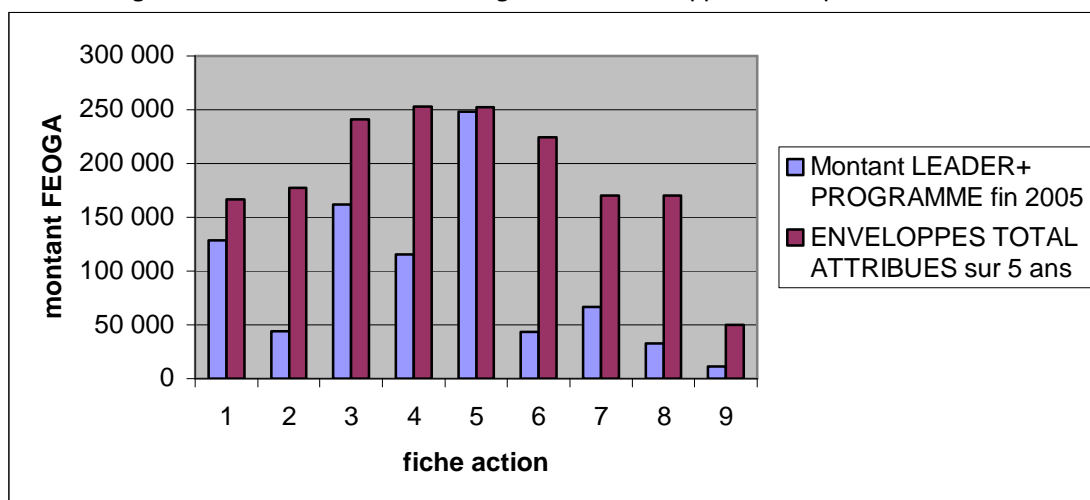
Lors du 3^{ème} comité de programmation Leader+ (du 6 novembre 2003), il a été proposé de constituer un comité de pilotage coopération pour réfléchir à la mise en œuvre d'un projet de coopération : thématique, recherches de partenaire...

En 2005 : les pistes d'action allaient sur un projet de coopération entre notre GAL, un GAL grec et un territoire Albanais sur l'aspect tourisme/environnement. Après de nombreux contacts téléphoniques entre ces territoires, le projet n'a pu aboutir.

III. EXECUTION FINANCIERE

A. Etat de la programmation

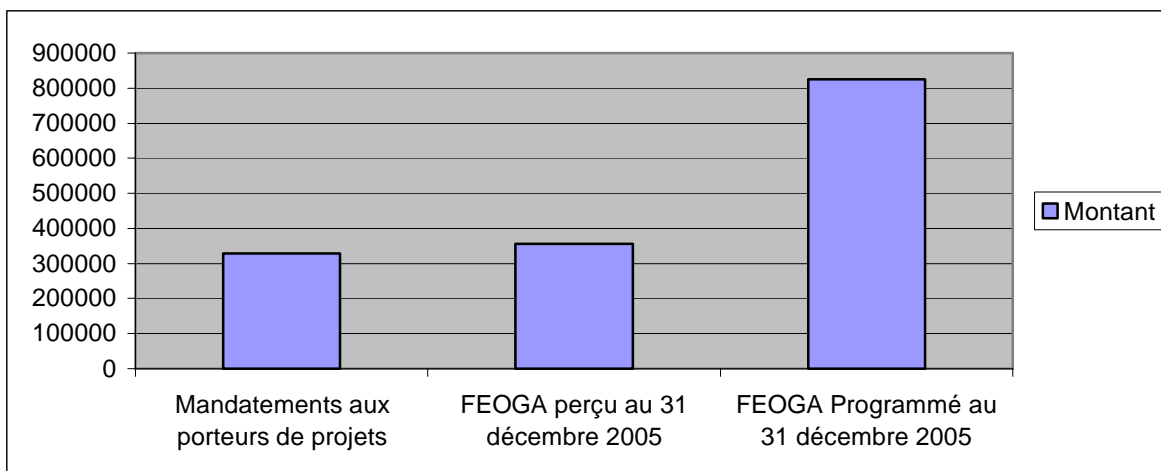
(Programmation de dossiers au regard de l'enveloppe totale par fiche action)



B. Situation des paiements

Etat d'avancement des mandatements effectués auprès des maîtres d'ouvrage par rapport à la programmation et par rapport aux reconstitutions d'avance perçues

(avance au début du programme y compris)



C. Le suivi du dégageement d'office

Situation de l'engagement du programme à fin décembre 2005

Rappel : EXTRAIT DU GUIDE DE GESTION LEADER+ :

Le règlement (CE) N°1260/1999 du 21 juin 1999 fixe les nouveaux principes de gestion des fonds structurels. Les retards d'exécution financière sont désormais sanctionnés. Leurs conséquences portent à la fois sur les engagements et les paiements.

Le dégageement intervient dans les conditions suivantes :

- *Si à la fin de la deuxième année (31 décembre N+2) suivant celle de l'engagement automatique d'une tranche annuelle (en N), le total du montant de la tranche n'a pas été couvert par une demande de paiement (auprès de la Commission - à partir de la consolidation des paiements effectués par les GAL), le reliquat fait alors l'objet d'un dégageement d'office par la Commission. Le concours communautaire apporté au programme national est réduit à hauteur du même montant. Ce dégageement est répercuté par le CNASEA sur les GAL en fonction des états finals de réalisation produits par chacun d'eux, selon l'état des paiements de la tranche annuelle prévue à leur propre programme tel qu'annexé à la convention.*
- *Des dégageements d'office sont effectués selon la même procédure pour chaque tranche annuelle.*

Le dégageement d'office au niveau national fin 2005 s'élève à 5,4 Millions d'euros.





Le Comité national de suivi qui s'est réuni le 10 janvier 2006 a décidé d'affecter intégralement ce montant au volet 2 puisqu'il provient essentiellement d'une sous-consommation des crédits affectés à la Coopération.

Un volet coopération dont le montant est réajusté à environ 20 millions d'euros bien en déphas des ambitions initiales.

L'affectation au dispositif « pôles d'excellence rurale » d'un reliquat de crédit FEOGA d'un montant de 5 Millions d'euros (volet 1, crédits qui seront destinés aux GAL retenus suite à l'appel à projet).

Concernant la répercussion du dégageement sur les différents GAL, il a été décidé de réajuster les plans de financement de ceux qui sont actuellement les plus en difficulté et qui, par conséquent, pénalisent l'avancée globale du programme.

Quatre catégories de GAL sont identifiées :

-  11 GAL ont à ce jour consommé intégralement leur tranche fonctionnelle 2004
-  29 GAL ont consommé plus de 50% (et moins 75%) de la tranche 2004
-  49 GAL ont consommé entre 25 et moins de 50% de la tranche 2004
-  41 GAL, les plus en difficultés ont consommé moins de 25% de la tranche 2004

Le GAL du Pays de la Déodatie est affecté par la procédure de dégagement d'office du fait d'un taux de consommation² de 63.82 % sur l'enveloppe 2005.

N°DU GAL	NOM DU GAL	Dotation initiale FEOGA pour le programme	Profil, de Berlin - années 2001 et 2002 (1)	Profil, de Berlin - année 2003 (2)	Seuil du dégagement d'office au 31 12 05 (3)=(1)+(2)	Consommation FEOGA au 12 12 05	FEOGA déclaré payé depuis le 10 05 05 / FEOGA Année 3	Dégagement tranche 2001	Dégagement tranche 2002	Dégagement prévisionnel tranche 2003 au 12 12 05	Avance de 5%	Dégagement après application de l'avance de 5%
FR-LO06	Pays de la Déodatie	1 704 300	508 563,12	280 357,35	788 920,47	449 411,49	63,82%	35 978,97	202 099,34	101430,67	85215,00	16 215,67

1 704 300

35 979

202 099

16 216

Remarque : La consommation est arrêtée au 12/12/05 car il s'agit de la date limite pour la prise en compte des dossiers enregistrés sur PRESAGE (date du de l'appel de fonds).

✍ : Le GAL du Pays de la Déodatie se voit dégagé de 35 978.97 euros sur la tranche 2001 ⇒ 1704 300-35 979= 1 668 321.00 €

✍ : Le GAL du Pays de la Déodatie se voit dégagé de 202 099.00 euros sur la tranche 2002 ⇒ 1 668 321.00 - 202 099.00 = 1 466 222.00€

✍ : Le GAL du Pays de la Déodatie se voit dégagé de 16 216.00 euros sur la tranche 2003 ⇒ 1 466 222.00 - 16 216 = 1 450 006.00€

Selon le « profil de Berlin », la consommation des crédits communautaires s'élève à 57% de l'enveloppe prévu (2001, 2002, 2003).

Bien que le taux de programmation (99%) soit satisfaisant, il importe de renforcer le niveau de consommation pour éviter les retards dans l'engagement des crédits (appel de fonds) et se prémunir d'éventuels dégagements d'office.

Dans le même temps, des retards dans l'engagement du programme peuvent éventuellement s'avérer préjudiciables à la réalisation de certains projets.

Pour ce faire, plusieurs options pourraient être envisagées :

- Privilégier les dossiers ayant des certitudes de réalisation à court terme, notamment en s'assurant de la qualité des projets (pertinence et faisabilité) tout en veillant à une mobilisation plus importante des contres parties.

Plusieurs options ont été envisagées :

- En 2005 le nombre de comité de programmation à l'année est passé de 3 à 5, afin d'accélérer les décisions d'engagements. Ce nombre de comité continuera jusqu'à la fin du programme. Ces rencontres plus fréquentes permettent de renforcer le niveau de « veille » dans la mise en œuvre du programme.

- Renforcer les moyens de la cellule technique, pour plusieurs motifs :

- accélérer le traitement des dossiers permettant leur engagement rapide,
- renforcer le suivi des réalisations avec la sollicitation des porteurs de projet pour la fourniture des pièces nécessaires aux engagements budgétaires,

² Consommation= est calculée à partir de l'enregistrement des factures sur Présage

- dégager des moyens humains des charges de gestion au profit de l'animation du programme et des actions en direction des porteurs de projet potentiels (renforcement de l'ingénierie).
- ▶ à partir de fin avril 2005, le poste de gestionnaire à jusque là à mi-temps est passé à temps plein.

Cette « accélération » du traitement des dossiers est aussi un facteur de consolidation de l'activité des porteurs de projets en particulier privés, compte tenu des lourdeurs de portage financier. Ceci permet de lever pour partie les contraintes de réalisation des initiatives elles-mêmes, soutenues dans le cadre de LEADER.

La signature récente du Contrat de Pays courant mars 2005 a permis d'engager des projets « du Pays de la Déodatie », éligible au programme LEADER.

RAPPEL : Chaque année, suite au bilan, le Comité de Programmation doit (s'il y a lieu) établir et acter les propositions de modification de la maquette financière ou du plan de développement ;

La procédure pour effectuer ces mouvements de la maquette financière du GAL est la suivante :

% de l'enveloppe totale du GAL	Mouvement de la maquette financière que cela représente	Procédure
< 25%	< 363 629,00 €	- Décision du Comité de programmation du GAL - Notification au CNASEA
25% < 40%	< 581 806,40 €	- Le GAL doit demander l'accord du CNASEA
> 40%	> 581 806,40 €	- Les modifications doivent être soumises l'acceptation du Comité National de Suivi

Ceci nécessite en préalable de recenser les projets répertoriés ou en cours d'instruction et d'établir sur ces bases des projections de consommation.

IV. DISPOSITIONS PRISES POUR ASSURER LA QUALITE ET L'EFFICACITE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT

Le rapport doit présenter les dispositions prises par le GAL suite aux diverses décisions de l'Autorité de gestion durant l'année, aux résultats des missions de contrôle réalisées (CICC, autorité de gestion, ...), mais également celles émanant de sa propre structure décisionnelle.

Au delà de la présentation, le rapport doit indiquer en quoi ces dispositions s'axent sur les objectifs stratégiques du programme de développement du GAL.

A. Fonctionnement du comité de programmation

- la configuration du comité de programmation
- nombre de membres titulaires : 25
- nombre de représentants privés titulaires : 13
- nombres de femmes titulaires : 6
- nombre de personnes de moins de 25 ans titulaires : 0
- présence ou non de représentants d'organismes environnementaux : non

- le mode de fonctionnement

- nombre de comités tenus : 5 par an
- fréquence des comités : tous les 2,3 mois
- modalités de présentation des dossiers : fiche d'instruction PRESAGE

- les sujets abordés en séance : les éléments clefs de la discussion et les principales décisions (modification de fiches actions, de maquette etc....)

A chaque comité de programmation, nous retrouvons un ordre du jour quasiment similaire :

- instruction des dossiers
- reprogrammation de dossiers qui ont subi des modifications au cours de leur réalisation (avenant délai, avenant modification plan de financement ...)
- bilan financier
- avis d'opportunité sur certains dossiers
- point sur le volet 2
- point sur le volet 3
- point sur la démarche de suivi/évaluation
- dates prochains comités : le calendrier des comités de programmation est établi au semestre dorénavant.
- questions diverses

- les éventuelles difficultés rencontrées : quorum, appropriation des règles communes ...

Les principales difficultés rencontrées concernent :

- Difficultés à récupérer les factures afin de justifier l'état d'avancement des projets.
- Niveau d'exigence en terme de procédure et de gestion, qui ne connaît pas d'équivalent dans les autres programmes territoriaux
- Légère démobilitation 1^{er} semestre 2005 ce qui a induit deux comités de programmation sans quorum : mise à jour de la liste des membres du comité de programmation.

En faisant le bilan sur la mise en œuvre, on peut d'or et déjà remarquer plusieurs mises à jour ou évolution :

- Mise à jour du Formulaire de candidature Leader+ suite au travail fait avec le cabinet d'étude dans le cadre de la démarche de suivi-évaluation
- Les taux et montants d'attribution Leader+ ont été retravaillés en octobre 2005.
- Le travail de mise en réseau à l'échelle du grand - est commencé à porter ces fruits
- Augmentation du nombre de comité de programmation afin d'accélérer l'instruction des dossiers.
- Suite aux comités de programmations qui ont eu lieu, on peut remarquer :
 - Evolution dans le débat entre partenaire public et privé, et évolution de la réflexion dans la cohérence des projets de territoire des intercommunalités et de la charte du Pays de la Déodatie



- o Meilleur rapprochement de la démarche LEADER+ et Pays : de part la démarche d'évaluation, et la démarche d'ETD (« diffusion des principes de Leader+ dans les Pays - rapport intermédiaire juillet 2005).

B. Utilisation de l'assistance technique

L'assistance technique est définie dans les fiches actions 7 (animation), 8 (gestion) et 9 (évaluation)

☒ Animation du programme :

- un chargé de mission, en charge de la coordination générale,

Fonction :

- volet 1
- animation globale du programme, communication
 - mobilisation et appui aux porteurs de projets (ingénierie de projet)
 - instruction et suivi des dossiers
 - coordination : organisation et animation des Comités Technique et de Programmation
 - suivi de la réalisation du programme en lien avec le chargé d'évaluation
- volet 2
- animation comité de pilotage coopération
 - recherche de partenaires
 - mise ne place d'un projet de coopération
- volet 3
- participation à la mise en en réseau Grand - Est

☒ Gestion du programme :

La gestion du programme est assurée par :

- un rédacteur à temps plein

Fonction : -instruction et suivi des dossiers sur PRESAGE
-contrôle
-gestion financière du programme sur PRESAGE
-préparation des fiches d'instruction pour les Comités Technique et de programmation

C. Actions d'évaluation du programme

L'évaluation est définie dans la fiche-action 9 (évaluation)

☒ Suivi/évaluation du programme :

- un intervenant extérieur, Jean-Luc MORINEAUX

Le GAL a engagé début 2004 une démarche d'autoévaluation assistée.

Travaux réalisés par le chargé d'évaluation :

1/ Approche qualitative :

Conception et traitement d'une enquête auprès des opérateurs techniques

Séance de travail avec l'équipe technique :

- appréciation sur les modalités de mise en œuvre du programme

Animation et synthèse d'entretiens collectifs auprès :

- d'acteurs du programme (élus de collectivités locales, d'associations)
 - d'opérateurs techniques
 - de bénéficiaires
- sur la base de 6 tables rondes

2/ Analyse quantitative :

Examen des bilans d'exécution du programme

Séance de travail avec l'équipe technique

- préconisation pour la rédaction d'un rapport d'évaluation

Réunion du GAL

- restitution des travaux
- Etablissement des recommandations pour la suite de l'évaluation

Rédaction d'une note de synthèse

D. Mesures prises pour assurer la publicité du programme

- supports édités : édition d'une plaquette de communication courant 1^{er} trimestre 2005
- publics cibles : collectivités, association, chambres consulaires, différents acteurs : bénéficiaires potentiels...
- contacts avec les agents de développement du territoire
- lettre info du Pays avec encart destiné à Leader+

E. Actions de contrôle de service fait

Deux étapes sont effectuées dans le cycle de réalisation des projets :

Lors du paiement des acomptes : 1 contrôle sur pièces (factures acquittées) et certificat de service fait lors de demande d'acompte

Lors du paiement du solde :

- 1 contrôle sur place et sur pièce,
- une appréciation sur la réalisation de l'opération sur la base d'un bilan fourni par le bénéficiaire,

- un renseignement des indicateurs de réalisation,
- l'établissement d'un certificat de service fait, visé par le Président du GAL, attestant de la réalisation de l'opération en conformité avec les règles de gestion attachées au financement communautaire.
- un certificat de visite et un compte rendu de visite

F. Utilité de la mise en réseau.

- Réunions thématiques :
 - Réunion Grand-Est
 - Réunion Petite Maille
 - Réunions du comité de pilotage
 - Préparation de l'événement interrégional Grand Est d'avril 2006
- Appui technique :
 - Coopération : recherche de partenaires, informations, aide au montage de dossier...
- Capitalisation :
 - Recueil des expériences : coopération, évaluation, démarches, ...

La mise en réseau est importante dans le sens où elle permet de :

- conforter et enrichir les réseaux de proximité
- disposer d'une masse critique de GAL adapté à la dispersion thématique
- capitalisation d'information échange d'expérience
- appui technique de proximité sur le volet 2 : coopération
- mise en place de formation / séminaires
- centre de ressources

G. Synthèse des problèmes rencontrés

Problèmes opérationnels rencontrés	Solutions envisagées, adoptées ou en cours d'adoption
- manque de formation PRESAGE (1 seule journée de formation en mai 2003 durant laquelle seule la partie administrative du dossier a été vue)	- 1 journée de formation a été organisée par le SGAR le 20 avril 2005 (cette journée a été complétée par une autre formation février 2006)
Contrôles de tout ordre et application de la procédure qui a tendance à s'alourdir qui entraînent une surcharge de travail sur les deux postes	/
Problèmes stratégiques rencontrés	Solutions envisagées, adoptées ou en cours d'adoption
- difficulté à récupérer les factures et suivi irrégulier des dossiers	Le poste de gestionnaire est passé d'un $\frac{1}{2}$ ETP à 1 ETP depuis fin avril 2005, ce qui a permis de rattraper une partie du retard pris sur les dossiers en terme de gestion et d'avoir un suivi plus régulier.



V. DISPOSITION PRISES POUR ASSURER LE RESPECT DES POLITIQUES COMMUNAUTAIRES

Respect des règles de concurrence et de passation des marchés publics

Marché public :

Vérifié lors de l'examen des projets et du montage des dossiers de demande de subvention.
Lors d'engagement de marché et eu égard au montant concerné, il a été procédé généralement à une mise en concurrence simplifiée.

Domaine de concurrence :

Vu avec le porteur de projet lors du montage du dossier , plus concertation avec l'autorité de gestion CNASEA.

Prise en compte des questions d'environnement

Vérifié lors de l'examen des projets et du montage des dossiers de demande de subvention
La fiche « environnement » est renseignée pour chaque opération relevant de ce champ.
Globalement, peu de projets s'inscrivent dans ce cadre. En outre, ils participent globalement à la valorisation et la préservation de l'environnement.

Egalité des chances entre les hommes et les femmes

Préciser dans le formulaire de demande d'aide Leader+

Vérification de non cumul de double financement européen :

Les fiches PRESAGE sont adressées pour avis à la Sous-Préfecture et au SGAR pour vérification.
De même la liste des dossiers est communiquée aux services de la DDAF et de la DRAF pour vérification.

Et en fonction des dossiers la cellule FSE de la DRT EFP de Nancy est sollicitée.

Fait à Saint Dié des Vosges, le 5 avril 2006.

Claude JACQUOT
Président du GAL du Pays de la Déodatie